

SÉANCE DU 16 MARS 2021

21-03-025

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Esther SCHREIBER, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE À LA SUITE D'UNE DÉMISSION

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral, et notamment l'article L.270,

Vu le courrier de Monsieur Charles Pouvreau en date du 22 février 2021 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

Considérant que la conseillère municipale venant sur la liste, immuablement après SLO
élu, est Madame Emmanuelle Merit,

Considérant que Madame Emmanuelle Merit a accepté de siéger au Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur Christophe Dardenne est Conseiller municipal de la Commune de Libourne et suivant de liste en qualité de Conseiller communautaire,

Considérant que Monsieur Christophe Dardenne remplit les conditions de l'article 273-10 du Code électoral pour être Conseiller communautaire,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la démission de Monsieur Charles Pouvreau
- prend acte de l'installation de Madame Emmanuelle Merit en qualité de conseillère municipale
- prend acte que Monsieur Christophe Dardenne remplit bien les conditions de l'article L273 10 du Code Électoral pour être conseiller communautaire au sein de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

MAIRIE DE LIBOURNE
Gironde
Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

**TABLEAU
DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT : LIBOURNE

CANTON : LIBOURNE

COMMUNE : LIBOURNE

CODE NEEF : 33448

CODE POSTAL : 33600

N°	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Complément d'adresse	Code postal	Ville	Présentation	Date de la plus récente élection à la fonction	Nombre de suffrages obtenus	Nature politique	Situation dans le département (Adopté ou C.S.)	Conseiller Communautaire ou non	Autres mandats
1	M.	BURBON		Philippe	26/12/1960	La Rochefoucauld - 10	81 avenue de Verdun		33 500	LIBOURNE	Conseiller en Communication	15-mai-20	3693	PS	Adopté	Oui	PC CALU
2	Mme	BOUJERE		Lauriane	07/03/1974	Libourne - 33	13 boulevard Aristide Franco		33 500	LIBOURNE	Biens Préfession	25-mai-20	3629	PS	Adopté	Oui	CA
3	M.	LE GAL		Jean-Philippe	29/05/1978	Ludon - 66	17 quai Souchet		33 500	LIBOURNE	Chargé de développement local	25-mai-20	3629	LRM	Adopté	Oui	
4	Mme	GAGGARD	BEJOURNET	Agnès	07/09/1965	Mont de Nemou - 40	82 boulevard de galarnde		33 500	LIBOURNE	Chargée de communication	25-mai-20	3629	BEVJ	Adopté	Oui	
5	M.	ARCARAZ		Jean-Louis	15/04/1954	Libourne - 33	81 rue Trocard		33 500	LIBOURNE	Retraité	25-mai-20	3629	POF	Adopté	Oui	
6	Mme	PREBERTZ		Aimee-Made	31/03/1986	Cognac - 16	39 rue des Quatre Pères Rabat		33 500	LIBOURNE	Directrice des ressources humaines et médico-sociales	25-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
7	M.	ROBIN		Christophe-Luc	20/12/1962	Cognac - 16	11 rue Robt		33 500	LIBOURNE	Directeur des Ressources Humaines	25-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
8	Mme	CHAMUVEAU		Sandy	10/11/1982	Libourne - Gironde	38 rue Baboune		33 500	LIBOURNE	Directeur des Ressources Humaines	25-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
9	Mme	BARTY		Thierry	16/05/1975	Toulous - 31	125 avenue Georges Clemenceau		33 500	LIBOURNE	Politico-juridique	25-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
10	Mme	BERNARDAU		Maria-Sophie	06/07/1980	Libourne - 33	8 rue de la Pêche		33 500	LIBOURNE	Adjointe parlementaire	25-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
11	M.	BRUDY		Denis	03/06/1954	Dreux - 28	82 cours des Girondins	Ap 8 Résidence Rouvert	33 500	LIBOURNE	Secrétaire de cabinet	25-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
12	Mme	DUMONT		Julie	16/03/1976	Amélie sur Mer - 52	83 rue de La Sèze		33 500	LIBOURNE	Retraité	25-mai-20	3629	PS	Adopté	Oui	
13	M.	GRELOT		Régis	31/12/1946	Libourne - 33	1 rue Alais Lormie		33 500	LIBOURNE	Retraité	25-mai-20	3629	PS	Adopté	Oui	
14	M.	GALAND		Michel	27/02/1945	La Pèze - 47	3 rue de République		33 500	LIBOURNE	Retraité	25-mai-20	3629	PS	Adopté	Oui	
15	Mme	PATACHON	JULIEN	Monique	10/01/1947	Bellegarde - 33	125 avenue Georges Clemenceau		33 500	LIBOURNE	Retraité	25-mai-20	3629	POF	Adopté	Oui	
16	M.	BEAUFLES		Daniel	19/11/1947	Charente - 17	Charente et Le Châtelier Pommier - 29		33 500	LIBOURNE	Retraité	25-mai-20	3629	POF	Adopté	Oui	
17	Mme	PLUMET	LAVIE	Maria-Hélène	19/12/1954	Bordeaux - 33	18 rue Eugène Delacroix		33 500	LIBOURNE	Retraité	25-mai-20	3629	POF	Adopté	Oui	
18	Mme	GRUCHON		Bonédise	23/07/1985	Toulouse - 31	4 rue des Urub		33 500	LIBOURNE	Retraité	25-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
19	Mme	SCHNEBER		Bruno	29/04/1980	Saint-Foy la Grande - 33	25 avenue de Espéran		33 500	LIBOURNE	Cafo de l'industrie pharmaceutique	15-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
20	M.	LE STIAT		Jean-François	26/02/1985	Dreux - 28	74 rue Lancha		33 500	LIBOURNE	Professeur des Ecoles	19-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
21	Mme	ARPOUN		Sabine	31/05/1970	Libourne - 33	84 avenue Georges Pompidou		33 500	LIBOURNE	Professeur des Ecoles	19-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
22	Mme	HÏPER		Gael	06/05/1971	Haut (Allagny)	39 rue Montauban		33 500	LIBOURNE	Enseignant - Historien	19-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
23	Mme	BARTOLI	BERRIHEL	Karine	06/06/1972	Boigny - 65	71 rue Trocard		33 500	LIBOURNE	Commissaire dans une collectivité	19-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
24	M.	KERMAISON		Laurist	30/12/1976	Fontvie - 48	48 rue Pierre Bérth		33 500	LIBOURNE	Professeur de langues étrangères	19-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
25	Mme	CARLES	HEURTSBAG	Julie	19/07/1979	Lus Log - 53	2 rue Fernin Bloy		33 500	LIBOURNE	Chargée de clientèle	19-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
26	M.	HALJOU		Em	22/06/1980	Tanger (Maroc)	31 D chemin de Carré		33 500	LIBOURNE	Travailleur social	19-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
27	M.	ROURSEAU		Baptiste	07/06/1991	Bordeaux - 33	182 avenue Poch		33 500	LIBOURNE	Consultant	19-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
28	M.	LE RY		André	12/04/1985	Nantes - 44	8 rue de la Sèze		33 500	LIBOURNE	Chef de service gestionnaire	19-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
29	Mme	HOMEGEUL		Emilia	07/05/1982	Department d'Alger	22 rue Vignac		33 500	LIBOURNE	Conseiller	19-mai-20	3629	sec civi	Adopté	Oui	
30	M.	DARDENNE		Christophe	12/05/1983	Vanille - 76	27 rue Charly - apt 7		33 500	LIBOURNE	Directeur d'association	19-mai-20	1266	sec civi	Adopté	Oui	
31	M.	DALLAS		Maria-Adriana	07/09/1975	Pollens - 65	13 rue Victor Hugo		33 500	LIBOURNE	Commentaire	19-mai-20	1142	PN	Conseillère Municipale	Oui	

N°	Chêne	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Compléments d'adresse	Cote d'achat	Ville	Profession	Date de la plus récente inscription à la section	Nombres de suffrages relatifs	Nature pénale (Article de C.M.)	Solution dans le Município (Article de C.M.)	Commissaire Démocratique du PDS	Autre détail
33	M	MAUHERRE		Gonzague	31/03/1969	Paris 15 ^e -75	91 rue de Saint Emilion	Bâtiment B	33000	LIBOURNE	Ingénieur	19-04-20	1142	5%	Conseiller Municipal	Cu	CR
34	M	OGOT		Christophe	09/07/1980	Bordeaux - 17	100 route de Saint Emilion		33000	LIBOURNE	Expert comptable	19-04-20	679	300,30%	Conseiller Municipal	Cu	
35	M	CHOURBAU		Laurène	10/05/1971	Bordeaux - 66	13 allée des Berges ombrées		33 800	LIBOURNE	Professeure de Langues Modernes	30-09-20	3033	100,00%	Conseillère Municipale	MP	
36	M	HERST		Zimmermann	09/11/1963	Libourne - 33	41 rue de la Gare		33 900	LIBOURNE	Coach et entraîneur sportif	28-09-21	1286	300,00%	Conseiller Municipal	MP	

Les modalités d'habilitation du tableau sont précisées aux articles L.3121-1 et R.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi le tableau doit respecter l'ordre suivant :

- 1) la Ville
- 2) les autres Communes
- 3) les autres Conseillers Municipaux (ordre des autres communes dépendant des listes électorales applicables localement)
- 4) l'ordre des listes de désignation des conseillers municipaux
- 5) l'ordre des suppléants

NB : Le conseil municipal détermine le nombre de sièges au maire ainsi que de nombre de conseillers municipaux (cf article L.3122-2 du CGCT)

DERNIER VÉRIFIABLE
 A Libourne, le 28 février 2021
 Le Maire



Philippe BUISSON

(Handwritten signature)

Maire de Libourne

SÉANCE DU 16 MARS 2021

21-03-027

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUCHEAU pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Esther SCHREIBER, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DU TOUR DE FRANCE - ÉDITION 2021

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le parcours de la 108e édition du Tour de France a été dévoilé par les organisateurs le 1^{er} novembre 2020.

Pour cette édition 2021, la ville de Libourne sera non seulement ville d'arrivée de la 19^{ème} étape (Mourenx / Libourne) du vendredi 16 juillet ; mais aussi ville de départ de la 20^{ème} étape d'un contre-la-montre individuel de 31 km jusqu'à Saint-Émilion le samedi 17 juillet, veille de l'arrivée sur les Champs-Élysées.

La ville de Libourne a une longue histoire avec le Tour de France l'itinéraire de la 5^e étape : Bordeaux-Nantes ; en 1957 Libourne est au stade Plince ; en 1969 : Libourne est ville de départ de la 19^e étape Libourne-Brive et en 1992, elle fut ville d'arrivée de la 4^e étape du contre la montre par équipe Libourne-Libourne. Vingt-huit ans plus tard, la Bastide à la chance de revivre cette épopée.

Le passage du Tour de France est une formidable opportunité offerte à la ville de Libourne et au territoire du Libournais tant sur le plan touristique que sur le plan culturel.

La volonté de la Ville de Libourne et de La Cali est avant tout de proposer aux libournaises et aux libournais une grande fête sportive qui associe la performance des cyclistes et l'animation pour tous que représentent la caravane du tour, les villages Arrivée et Départ, ainsi que les animations périphériques. Grâce à un impact média très important, le passage du tour sera également l'occasion de faire découvrir aux millions de téléspectateurs français et étrangers le Libournais.

Afin d'officialiser les relations contractuelles avec la société Amaury Sport Organisation, il est proposé, d'autoriser à signer la convention de partenariat qui prévoit un financement global de 200 000 euros HT (deux mille euros hors taxes), et de permettre une co-signature avec d'autres partenaires institutionnels publics.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat correspondante à la présente délibération, qui prévoit un financement global de 200 000 euros HT (deux cent mille euros hors taxes)
- à autoriser une co-signature de cette convention avec un ou des partenaires institutionnels publics
- à inscrire au budget 2021 les dépenses correspondantes

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le et de la publication, e
Fait à Libourne

29 mars 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 16 MARS 2021

21-03-028

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUCHEAU pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Esther SCHREIBER, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

MODIFICATION DES COMMISSIONS SUITE À DÉMISSION

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la démission de Monsieur Charles Pouvreau de son mandat de conseiller municipal en date du 22 février 2021,

Vu l'installation de Madame Emmanuelle Merit en tant que conseillère municipale lors de la séance du conseil municipal du 16 mars 2021,

Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Charles Pouvreau au sein de la commission de travail municipale « finances » et au sein du « Comité consultatif des deux roues »,

Considérant la volonté de Madame Emmanuelle Merit d'intégrer les commissions de travail municipales « sport », « Action Sociale et Insertion » et « Education, enfance et jeunesse »

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte que Monsieur Christophe Dardenne remplace Monsieur Charles Pouvreau au sein de la commission de travail municipale « Finances »

- accepte que Madame Emmanuelle Merit remplace Monsieur Charles Pouvreau au sein du « Comité consultatif des deux roues »

- accepte que Madame Emmanuelle Merit intègre les commissions de travail municipales « Sport », « Action Sociale et Insertion » et « Education, enfance et jeunesse »

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 26/03/2021 et de la publication, le 29 mars 2021
Fait à Libourne

29 mars 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 16 MARS 2021

21-03-029

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Esther SCHREIBER, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**COMMISSION DE CONTRÔLE COMMUNAL DES LISTES ÉLECTORALES :
REPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 8 juin 2020 relative à la détermination, à la composition et à la désignation des membres de la commission de contrôle communal des listes électorales,

Vu la démission du Monsieur Charles Pouvreau en date du 22 février 2021,

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscriptions sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du

1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un état membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales
loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20210316-D_21_03_029-DE

Vu les articles L.19 et R.7 du Code électoral,

Considérant que le Maire a la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits,

Considérant la nécessité de constituer une commission de contrôle chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout contentieux contre les décisions prises par le Maire à son encontre,

Considérant que le Maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission prévue à l'article L.19 du nouveau Code électoral parmi ceux répondant aux conditions fixées par les IV, V, VI et VII de l'article L.19,

Considérant que les membres de la commission de contrôle sont nommés par le Préfet pour une durée de trois ans,

Considérant que la composition de la commission de contrôle pour la commune de Libourne doit répondre aux dispositions spécifiques aux communes de 1 000 habitants et plus, dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement,

Considérant que la commission doit être composée de cinq conseillers municipaux :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenue, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau pour les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, sachant que ces 2 autres conseillers municipaux sont différents en raison du nombre de listes,

Considérant que Monsieur Charles Pouvreau appartenait à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné leur avis),

Le Conseil Municipal :

- désigne le conseiller municipal appartenant à la 2ème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, soit Emmanuelle MERIT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

29 mars 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210316-D_21_03_029-DE